

RECTORAT
Division des Examens et Concours
DEC2/CG/n° 2021-91

- **Vu** la loi modifiée n° 83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires
- **Vu** le décret modifié n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 9 février 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;
- **Vu** l'arrêté du 7 avril 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B dans l'académie de Limoges ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le jury chargé d'examiner les épreuves du concours interne pour le recrutement dans le premier grade de secrétaire administratif du ministère de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, organisé au titre de la session 2021, est composé comme suit :

Président : Monsieur Christophe BLANC, Principal du Collège Octave Gachon – Parsac

Vice-présidente : Madame Sandra MASFRAND, AAE, Fondée de pouvoir à l'agence comptable du lycée Turgot

Membres :

- Madame Marie-Josée BRONNER, SA Classe exceptionnelle, Agence comptable de l'Université Limoges
- Monsieur Sébastien TERRASSON, SA Classe normale, Division des affaires financières au Rectorat – Limoges
- Madame Nadia PICAT, SA Classe normale Secrétariat des Inspecteurs au Rectorat – Limoges ;

Article 2 :

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 28 avril 2021

Carole DRUCKER-GODARD